



## **Anniversaire de Médiations asbl 10 ans d'innovations 1996-2006**

Chers amis et chères amies de la médiation,

Vous avez été très nombreux, en cette soirée de chaleur estivale, à venir fêter avec toute équipe des formateurs les 10 ans d'existence de l'asbl Médiations.

Nous vous remercions pour votre présence et pour vos questions pertinentes que vous avez posées lors de la conférence.

Nous espérons que vous avez pu rencontrer nos anciens formés ainsi que ceux de cette promotion ainsi que ceux qui sont intéressés par la future qui débutera en octobre 2007. Vous trouverez sur ce site toutes les informations utiles pour vous inscrire ou revenir à la formation professionnelle de médiateur généraliste.

Comme vous avez pu l'entendre à travers les témoignages des formateurs, la médiation prend un envol sans pareil et reste un métier d'avenir dans une société en pleine mutation. Qui dit essor, dit avenir et ne peut faire l'économie des enjeux liés à cette nouvelle profession.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 21 février 2005, la Commission Fédérale de Médiation délivre des agréments dans trois domaines juridiques à savoir la médiation familiale, la médiation civile et commerciale et la médiation sociale.

Vous pourrez, dès lors, sur base de notre formation et de votre pratique, demander à la CFM un agrément et ceci dans un cadre exclusivement judiciaire. Cela veut dire en clair, que hormis ce champ, la médiation reste accessible à tout médiateur formé.

Il reste cependant d'autres formes de médiation qui n'ont pas été reprises à ce jour et nous croyons que chaque médiateur qu'il soit du champ scolaire, social, familial, hospitalier, interculturel, de voisinage, institutionnel ou indépendant, doit pouvoir faire valoir sa pratique et son expertise.

C'est dans ce cadre que l'asbl Médiations fait sa demande de reconnaissance de formation agréée.

Nous tenons toutefois à vous assurer de la cohérence de notre formation sur le plan des contenus exigés par la CFM et de notre souci de poursuivre notre mission de former principalement sur les savoir être et savoir faire par des contenus axés sur la pratique et les réalités du terrain. C'est la raison pour laquelle tous les formateurs sont eux-mêmes médiateur. C'est également dans ce sens que les modules évoluent chaque année depuis 1992 et que nous avons pris le parti de proposer des modules capitalisables dans trois domaines : familial, scolaire et sociétal.

Le module familial travaille la médiation dans un cadre suffisamment large pour traiter des conflits du divorce et de la séparation et aussi des conflits de fratrie, de familles monoparentales ou de familles recomposées.

Le module scolaire traite de la médiation intra ou extra école, entre parents et école, entre élèves (la médiation par les pairs) et des problèmes de décrochage et de violence scolaire.



Le module sociétal se différencie de la médiation sociale telle que définie par la CFM qui se focalise sur les conflits du travail alors que nous nous concentrons sur les médiations de quartier, de voisinage, de communauté et de tout rapport avec la société dans son ensemble (hôpitaux, communes, interculturel, locale, ...).

Nous proposons pour 2008 deux nouvelles extensions de formation:

- la formation continue sur des thématiques particulières comme le caucus, la rédaction d'accords de médiation, la manipulation, etc.
- la supervision de groupe ou individuelle.

Ginette Debuyck  
Pour l'équipe de l'asbl Médiations  
Mars 2006